

Conditions Générales de Vente

1. Généralités

Seules les présentes conditions générales de notre société, Socami sprl (ci-après dénommée Socami), sont d'application. Seules les dérogations ou dispositions particulières acceptées par écrit seront valables.

Le fait de nous envoyer une commande sous-entend l'acceptation de ces conditions.

2. Livraisons - Délais

Il est expressément entendu qu'aucun recours ne pourra être exercé contre Socami si le délai de livraison était dépassé ou si par suite de contingentement, prohibition ou autres causes indépendantes de sa volonté il était dans l'impossibilité d'honorer totalement ou partiellement cette commande.

Les livraisons étant effectuées en fonction des disponibilités, Socami se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles, qui feront l'objet d'une facturation distincte.

Toutes les marchandises, quel que soit leur mode d'expédition, voyagent aux risques et périls du client. Socami ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de dégâts survenus pendant le transport.

3. Droit de propriété

Les marchandises fournies restent l'inaliénable et exclusive propriété de Socami jusqu'à apurement total du prix convenu (y compris les frais éventuels). Toutefois, la charge des risques et de la responsabilité est transférée au client dès l'instant de la livraison.

4. Prix - Paiement

Nos offres et nos listes de prix ont un caractère purement indicatif et ne nous lient en aucun cas.

Toute facture est payable, sauf indication contraire sur la facture, comptant, nette et sans escompte.

Les factures non soldées à leur échéance sont passibles de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt conventionnel de un pourcent par mois.

En outre, par application de l'article 1152 du code civil, toute facture non payée à son échéance sera majorée de dix pourcents de son montant, à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible, avec un minimum absolu de deux cent Euro, sans préjudice du droit de Socami de demander résolution du contrat. En outre, le non paiement à l'échéance d'une facture, rend toutes les autres factures immédiatement exigibles et nous confère le droit de résilier les marchés en cours sans autre formalité qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour le client au moindre dédommagement.

Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou la mise en service des appareils.

5. Garantie

La période de garantie est de un an à dater du jour de la livraison du matériel. En cas de vice, caché ou non, la responsabilité de Socami est limitée soit à la réparation du matériel défectueux, soit à son remplacement dans les meilleurs délais. Le matériel d'occasion n'est pas garanti. Aucune garantie et, en particulier, aucune garantie de bon fonctionnement, n'est accordée pour les logiciels.

6. Responsabilité

Socami ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects pouvant subvenir aux personnes ou aux biens à la suite de l'utilisation du matériel ou des logiciels ou suite à une prestation de services.

Ces dommages, même s'ils entraînent des frais, du manque à gagner, des pertes de données ou autres éléments préjudiciables pour le client ne pourront en aucun cas donner lieu à des dédommagements de la part de Socami.

7. Logiciels Spécifiques

Est considéré comme logiciel spécifique tout logiciel écrit totalement ou partiellement à la demande du client ou toute adaptation ou extension d'un logiciel général. Le prix de ces logiciels couvre une licence d'utilisation mono-utilisateur.

Tous les droits intellectuels relatifs à ces logiciels restent toujours la propriété exclusive de Socami.

Les fonctionnalités des programmes seront décrites dans le bon commande. Le prix convenu couvrira ces fonctionnalités de manière restrictive. Toute extension fera l'objet d'une facture supplémentaire.

Les logiciels sont vendus tels quels, avec leurs vices éventuels, l'article 6 des présentes conditions est d'application. Toute copie partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, d'un logiciel rendra exigible au profit de Socami une indemnité par copie au moins égale à 10 fois le prix du logiciel.

8. Formations

Aucune garantie de résultat n'est accordée pour les formations, ni qu'elles soient adaptées aux besoins du client. Aucun service post-formation n'est assuré.

9. Réclamations

Pour être recevable, toute réclamation devra parvenir par écrit, en envoi recommandé, endéans les cinq jours ouvrables à Socami. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus acceptée. Une réclamation ne peut, en aucun cas justifier un délai ou une suspension de paiement.

10. Droit Belge

Les tribunaux de Liège, et pour les litiges inférieurs à 2.000 Euro, la justice de paix du 1^{er} canton de Liège, seront seuls compétents et le droit belge seul applicable en cas de litige.